

### Définition générale

Les travaux en eaux usées font partie des **métiers insalubres**.

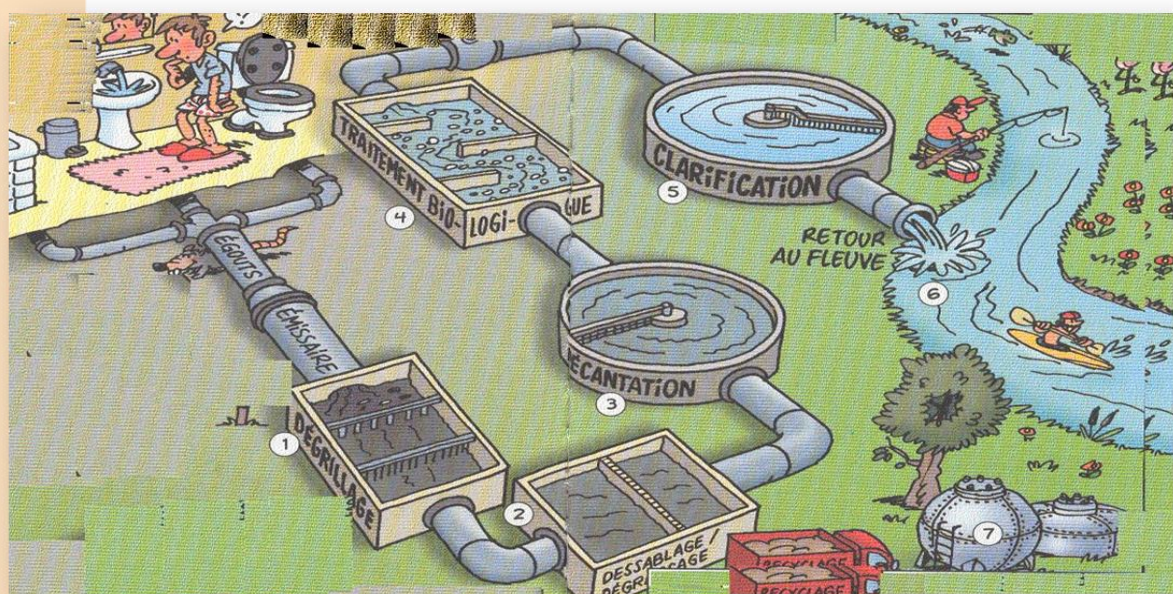
L'épuration des eaux usées comprend généralement les étapes suivantes :

- ❖ Pré-traitement avec dégrillage, dessablage, dégraissage,
- ❖ Décantation : élimination sous forme de boues des matières minérales et organiques,
- ❖ Traitement biologique dans un bassin d'aération : dégradation de la matière organique par des micro-organismes,
- ❖ Clarification,
- ❖ Traitement des boues.

Les personnes travaillant sur ces sites accomplissent des tâches du type :

- ❖ Surveillance, circulation sur des passerelles autour des bassins,
- ❖ Pilotage des installations à partir de la salle de contrôle,
- ❖ Nettoyage,
- ❖ Evacuation de déchets, enlèvements des boues,
- ❖ Prélèvements d'échantillons,
- ❖ Contrôles d'appareillages électriques,
- ❖ Conduite d'appareils mécaniques ou électromécaniques,
- ❖ Intervention dans des espaces confinés,
- ❖ Manutention de charges,
- ❖ Manœuvre de vannes,
- ❖ Conduite d'engins ou de véhicules,
- ❖ Montage et démontage de pompes,
- ❖ Entretien de la voirie, des espaces verts, ...

De ce fait, ils sont exposés à de nombreux risques.



## Références réglementaires

Tableaux des maladies professionnelles numéros 7 (tétanos professionnel), 19A (leptospirose), 45A (hépatites) et 66 bis (pneumopathies d'hypersensibilité).

## Risques

Dangers	Risques
Contact avec les eaux usées	Risques biologiques
Accès à des machines en mouvement	Risques mécaniques
Déplacements	Risques liés de chutes de hauteur, de chute de plain-pied, de noyade
Manœuvre de pièces lourdes	Risques liés à la manutention
Emanation de gaz dans des lieux confinés	Risques d'intoxication et d'explosion
Cuve de chlorure de fer	Risques chimiques
Interventions sur les armoires électriques	Risques électriques

## Mesures de prévention

### 1) Risques biologiques :

- ◆ Réalisation de visites médicales avec suivi annuel,
- ◆ Vaccinations (en plus des vaccinations obligatoires : vaccination contre la Leptospirose, l'hépatite A et B),
- ◆ Hygiène : lavage et désinfection des mains, port des équipements de protection individuelle (tenue de travail, combinaisons imperméables jetables type 4/5/6, bottes, gants anti-perforation), locaux sociaux avec douche,
- ◆ Trousse de premiers secours avec entre autre lingettes désinfectantes.

### 2) Risques mécaniques :

- ◆ Protection des machines en mouvement par des grilles ou des écrans,
- ◆ Mise en place de boutons d'arrêt d'urgence,
- ◆ Mise en conformité des installations.

### 3) Risques liés aux déplacements :

- ◆ Sol anti-dérapant sur les voies de circulation,
- ◆ Garde-corps normalisés (constitués par une lisse à 1 mètre du sol, une sous-lisse placée à 0.45 mètre du sol et une plinthe),
- ◆ Escaliers munis de rampes pour les accès en hauteur,
- ◆ Gaffe / bouée judicieusement placée en bordure des bassins,
- ◆ Port d'un gilet de sauvetage en cas d'interventions à risques,
- ◆ Echelles fixes à crinolines en matériaux anti-corrosion.

#### 4) Risques liés aux manutentions manuelles :

- ◆ Mise en place de moyens mécaniques pour faciliter les opérations de montage et démontage : treuils, potences, ...
- ◆ Travail en binôme,
- ◆ Formation « PRAP » pour le port de charges.

#### 5) Risques d'intoxication, d'explosion :

- ◆ Ventilation pour éviter l'accumulation des gaz,
- ◆ Utilisation de détecteurs de gaz H<sub>2</sub>S,
- ◆ Mise à disposition de protections respiratoires.

#### 6) Risque chimique :

- ◆ Stockage des substances dangereuses dans un lieu spécifique,
- ◆ Ventilation suffisante des locaux,
- ◆ Mise en place de cuves de rétention,
- ◆ Signalisation par affichage des dangers, des équipements de protection individuelle nécessaires et des mesures de sécurité à prendre,
- ◆ Rince-œil et douche de sécurité à proximité des manipulations des produits.

#### 7) Risque électrique :

- ◆ Vérifications périodiques des installations,
- ◆ Habilitation électrique dispensée aux agents concernés.

#### 8) Autres mesures importantes :

- ◆ Prévoir une ligne téléphonique pour pouvoir alerter les secours en cas d'accident,
- ◆ Privilégier le travail en équipe ou mise à disposition d'un DATI (Dispositif d'Alarme de Travailleur Isolé),
- ◆ S'assurer de l'interdiction de fumer.